

CHARTRE DE LA MAISON PICSON 2023-2024

Cette chartre a pour but de confirmer l'engagement respectueux entre les enfants fréquentant la Maison Picson, leurs parents (ou représentants légaux) ainsi que le personnel d'accueil de la Maison Picson.

L'ensemble du personnel de la structure s'engage à assurer un accueil adéquat pour chaque enfant usager de la Maison.

En contrepartie, nous vous demandons de respecter les points suivants :

- EN GENERAL

- Par mon comportement positif, je favorise le bon fonctionnement de la Maison Picson.
- J'ai un langage correct avec mes camarades et l'ensemble du personnel.
- Je salue aimablement les personnes et les responsables qui y travaillent.
- Je prends soin du matériel, du mobilier et des jeux mis à disposition.
- A mon arrivée à la Maison, je dépose ma montre connectée ou mon téléphone auprès d'un adulte qui la conserve dans le bureau. Je la demande en retour à mon départ
- Durant les temps d'accueil, l'utilisation du téléphone et des montres connectées n'est pas tolérée.

- EN ENTRANT

- A la demande des responsables, j'enlève et je range mes chaussures afin de ne pas salir les corridors.
- Je suspends ma veste et mes habits d'extérieur sur les porte-habits.
- Je pose mon sac et/ou mon skate, ma trottinette, mon ballon à l'endroit prévu dans le hall d'entrée.
- Les objets de valeur (téléphone, montres, clés, porte-monnaie, agenda) sont remis en main propre auprès des animateurs.
- Avant chaque repas/collation, et lorsque l'on me le demande, je me lave les mains

- PENDANT LES TEMPS DE JEU

- Avec l'accord des responsables, je peux jouer dans la cour de la Maison.
 - Je respecte le voisinage et évite de crier et faire du bruit inutilement.
- Je ne fais pas d'activités dangereuses, ni pour moi, ni pour les autres.
- Je respecte mes camarades et j'ai un langage correct envers tous.
- Après les temps de jeux dans les salles et dans la cour de la Maison, je range systématiquement chaque jeu que j'utilise.
- Je suis responsable des jeux qui me sont confiés et j'en prend soin.

- **ABSENCES / DÉPARTS**

- Si je devais être absent ou en retard à l'un des temps d'accueils, mes parents le signalent au plus vite par téléphone ou courriel au bureau de la Maison Picson.
- Lorsque je dois quitter la Maison Picson pour participer à une activité spécifique (cours facultatif, Jeunesse et Musique, etc.), mes parents le notifient par voie écrite.
 - o De la même manière, lorsque je suis autorisé à quitter seul la Maison Picson, mes parents le notifient par voie écrite.

- **RÈGLEMENTS**

- Pour le bon fonctionnement des accueils parascolaires, les règlements y relatifs complètent ce document et sont en tout temps consultables au bureau de La Maison Picson, sur le site internet (Maison Picson & REBSL), et sont affichés dans la Maison.

NON-RESPECT DE LA CHARTE OU DES RÉGLEMENTS

Je sais que le non-respect d'un des points de la charte ou des règlements de la Maison, engagera les responsables à prendre les dispositions nécessaires:

(1) avertissement oral

(2) information aux parents

(3) conséquence adaptée / suspension temporaire

Chef de secteur et directeur de la Maison Picson
Pierrick Ramasco

Adjoint et responsable pédagogique de la Maison Picson
Christian Bulliard